

## SOMMAIRE

- 1 France / Flandre  
Becque de Neuville:  
un cas d'école?
- 3 Région Flamande  
Pas de pesticide chimique  
le long des voies d'eau
- 4 Région Wallonne  
À propos des contrats  
de rivière (2)
- 6 Pays-Bas  
Directive Cadre Européenne  
sur l'eau: état des lieux
- 7 Bruxelles  
Bassins d'orage: pour ou contre?
- 8 Escaut sans Frontières  
Activités

### Rédaction et traductions:

Dolores Baita, Christine Braet,  
Gert De Smedt, Olivier Goubault,  
Jessica Minten, Marie-Hélène Steurs,  
Martine Wauters

### Mise en page:

Els Vanhaeght - Angélique Corthals

**Imprimerie:** Druk in de Weer  
'Escaut sans Frontières Info' est  
imprimé sur du papier recyclé  
avec un encre à base végétale.

## SECRETARIAT

a.s.b.l. Escaut sans Frontières -  
Grenzeloze Schelde v.z.w.  
2bis, quai des Péniches  
B-1000 Bruxelles  
Tel.: +32 2 201 08 08  
Fax: +32 2 203 07 09  
email: [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be)

[www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be)

Escaut sans Frontières Info  
est publié avec le soutien e.a.  
de la Région Wallonne (DGRNE),  
la Région de Bruxelles-Capitale  
et la Région Flamande (AWZ et  
AMINAL).

## FRANCE / FLANDRE

### Becque de Neuville: un cas d'école?

Lors des 3<sup>e</sup> 'Rencontres Fluviales' le 15 mars 2004, les associations du Nord de la France, de Wallonie et de Flandre se sont retrouvées le long de la Becque de Neuville, l'un des pires points noirs du bassin de l'Escaut depuis plus de 30 ans. Une situation en passe de changer radicalement, une petite note d'espoir.

#### Situation de la Becque

La Becque de Neuville est un petit ruisseau transfrontalier entre la France et la Flandre au nord-est de Tourcoing. Le bassin versant de cet affluent de la Lys couvre une superficie de 3,1 km<sup>2</sup>.

#### La Becque de Neuville à la fin du 20<sup>e</sup> siècle

Pendant longtemps, ce petit cours d'eau est resté très rural, sauf dans sa partie amont, rattrapée dans les années '50-'60 par la ville de Tourcoing. Le bassin de la Becque a été intensément urbanisé à partir des années '70: développement 'résidentiel' sur Neuville en Ferrain, zones industrielles à Neuville (carte pg. 2: zone 1) et Halluin (zone 2), hypermarché à Roncq (zone 3), autoroutes, parkings, ... d'où une large imperméabilisation des sols entraînant un accroissement incontrôlé du ruissellement, faisant de ce ru un véritable 'torrent' par temps d'orage, responsable d'inondations régulières.

Jusqu'à récemment, la Becque a eu le triste privilège d'être le cours d'eau le plus pollué du bassin de l'Escaut, recevant des eaux usées non épurées d'origine urbaine et des nombreuses usines textiles. En 1995, les 5 plus importantes entreprises textiles du bassin de la Becque

rejetaient dans le milieu 4700 kg de DCO/j (Demande Chimique en Oxygène). Enfin, l'abandon progressif de tout entretien par la plupart des riverains n'a fait qu'accroître les problèmes: encombrement du lit par des déchets divers, effondrement des berges, ...

Pour évacuer plus rapidement ces eaux - et les nuisances les accompagnant (odeurs, rats et inondations) - une partie de la Becque a été rectifiée, bétonnée, voire couverte (surtout à Tourcoing).

*La Becque rurale (Source: Agence de l'Eau Artois-Picardie).*



Paramètres (valeurs moyennes)	Oxygène dissous (mg O <sub>2</sub> /l)	Demande Chimique en Oxygène (mg O <sub>2</sub> /l)	Chrome (µg/l)	Cuivre (µg/l)	Zinc (µg/l)	Qualité biologique
2000	3,4	250	110,7	35,8	176,8	0
2003	3,6	176	38,0	29,8	112,6	1 (26/09/03)

Tableau à partir des données de 2000 et 2003 de la Vlaamse Milieumaatschappij (point de mesure 664000)

Les élus comme les riverains ne souhaitent alors plus qu'une chose: qu'on couvre cet égoût. Une situation déplorable qui est en train de changer...

## Evolution positive pour ce début du 21<sup>e</sup> siècle

Pendant des années, Escaut sans Frontières dénoncera l'absence d'épuration sur ce cours d'eau. Patiemment, les associations d'environnement locales sensibiliseront élus et habitants à la nécessité de sauver la Becque.

En 2003, 9000 équivalent-habitants (EH) du bassin de la Becque de Neuville sont raccordés à la station d'épuration de Menin et la station d'épuration de Neuville en Ferrain, d'une capacité de 65 000 EH, est entrée en fonction, traitant les eaux usées domestiques, pluviales et industrielles. Progressivement, les industries traitent leurs rejets et/ou adoptent des processus moins polluants, permettant ainsi leur dé raccordement du réseau collectif et évitant des dysfonctionnements de la station d'épuration.

### Station de Neuville en Ferrain, 'Rolls' des stations d'épuration

Cette station de Neuville - réalisée par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - est sans doute le nec plus ultra des stations: traitement complet de l'azote et du phosphore, bassin orange de 10.000m<sup>3</sup> construit sous la station, intégration paysagère (la station construite en gradin est peu visible de l'extérieur). Elle est équipée d'un jardin aquatique alimenté par les eaux épurées, traitement complet des odeurs, parcours de visite pédagogique et sécurisé, ...



Le bâtiment de supervision de la station d'épuration de Neuville en Ferrain (Source: LMCU, Cellule communication technique Eau et Assainissement).



Pour gérer les problèmes actuels de ruissellement, divers bassins de rétention d'eaux pluviales ont été construits ou sont en projet. La plupart sont à ciel ouvert et devraient faire l'objet d'une intégration paysagère.

Pour l'avenir, le nouveau P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) prévoit que des solutions - préventives ou correctrices - soient proposées lors de toute urbanisation de plus de 400 m<sup>2</sup>. Enfin, des chantiers d'entretien, de restauration et de gestion des Becques se mettent peu à peu en place: aménagement des berges, entretien de la végétation, enlèvement des embâcles et déchets, autant de solutions faisant la part belle à l'écologie et la sensibilisation des riverains.



Un homme 'ratissant la Becque'.

Bien sûr, ce n'est pas en quelques mois que la situation et le visage de la Becque peuvent changer, et ce d'autant que les sédiments, comme les eaux de ruissellement sur certains terres de remblais de l'autoroute, présentent encore une pollution 'historique' par divers métaux tels que le chrome, le zinc ou le plomb. Mais déjà, la qualité des eaux s'est améliorée, et de nombreux problèmes sont - partiellement - résolus (e.a. les problèmes d'odeur).

Olivier Goubault

Avec le concours de Anita Villers (EDA) et Guy Marais (AVMR)  
**Contacts:** [anita.villers@freesurf.fr](mailto:anita.villers@freesurf.fr) / [guy.marais@wanadoo.fr](mailto:guy.marais@wanadoo.fr)

**Le long des voies d'eau navigables, les mauvaises herbes doivent être combattues pour assurer la sécurité, tant des bateliers et du personnel des écluses, sur les terre-pleins d'écluses, que celle des cyclistes sur les chemins de halage, et pour prévenir la dégradation des revêtements. C'est pourquoi certains districts de l'Administration des Voies Navigables et Maritimes (AWZ) utilisent encore des pesticides sur des revêtements déterminés.**

### Problèmes des pesticides

Les pesticides chimiques ont des effets secondaires néfastes. Les produits utilisés sont souvent dangereux et se dégradent difficilement en matières inoffensives. Cette pollution des eaux souterraines et de surface affecte aussi les captages d'eau potable; or, les mesures d'épuration qui s'imposent pour la production d'eau potable sont coûteuses. Les pesticides menacent donc notre environnement et la santé de chaque citoyen. C'est précisément pour ces raisons que les autorités flamandes imposent des limitations strictes sur leur utilisation.

### Moins... ou même sans !

Depuis le premier janvier 2004, le Décret Pesticides<sup>1</sup> interdit l'utilisation de ces produits au sein des services publics. Ces derniers présentent un programme de réduction visant à assurer le respect du décret. L'AWZ s'est engagée à atteindre une "utilisation zéro", ce qui s'intègre parfaitement dans sa politique qui vise à préserver le caractère multifonctionnel des voies d'eau; la protection de l'environnement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine naturel des voies d'eau et de leurs abords, sont partie intégrante de cette approche.



*Les voies d'eau avec un aspect plus naturel (Source: AWZ)*

### Méthodes alternatives

Dans les espaces verts, on lutte préventivement contre les mauvaises herbes en adoptant une gestion écologique des accotements, principalement sur la base de plans de gestion spécifiques. Les chardons sont éliminés mécaniquement ou manuellement.

La lutte contre les mauvaises herbes sur les revêtements n'est pas aussi simple: dans certain cas, des méthodes alternatives (comme le broyage et le brûlage) sont testées ou déjà appliquées. Ces méthodes exigent beaucoup de main-d'œuvre et entraînent des frais supplémentaires. En outre, les riverains n'aiment pas toujours la présence d'une végétation 'exubérante'.



*Une végétation plus sauvage, plus différenciée (Source: AWZ)*

### Actions

Un premier programme d'action a été élaboré en 2003. Bon nombre de ces actions sont déjà réalisées ou sont encore menées en permanence. C'est ainsi que le Groupe de Travail Pesticides a vu le jour et qu'un coordinateur de la réduction des pesticides a été désigné dans chaque section de l'AWZ. La sensibilisation du personnel est une priorité constante. Quant à la section Escaut Maritime, elle a déjà démontré comment entretenir les voies de service et les terre-pleins d'écluses sans pesticides chimiques. Depuis 1990, elle applique les techniques de broyage, de brûlage et de rejointoiement.

Les projets envisagés pour la période 2004-2008 comprennent la lutte contre les espèces exotiques, le recours à des machines de lutte contre les mauvaises herbes sur les terre-pleins d'écluses, l'élimination mécanique le long des voies de service,...

<sup>1</sup> Décret sur la réduction de l'utilisation des pesticides par les services publics dans la Région Flamande (21 décembre 2001).

## Une "utilisation zéro" est-elle possible ?

Comparés à l'année précédente, les résultats de l'inventaire 2003 sont encourageants. Deux districts sont en effet parvenus à une utilisation zéro dans ce court laps de temps. D'autres ont réduit leur utilisation de plus de 75%. Bref, il est possible de lutter contre les mauvaises herbes le long des voies d'eau sans recourir aux pesticides chimiques !

Remerciements à Nathalie Devaere  
Cellule Politique Intégrée de l'Eau  
Administration des Voies Navigables et Maritimes (AWZ)



Démonstration d'une forme de désherbage mécanique (Source: AWZ)

RÉGION WALLONNE

## À PROPOS DES CONTRATS DE RIVIÈRE (2)

### L'ANCIEN ET LE FUTUR: CONTRATS DE RIVIÈRE DYLE ET GETTE

**Le contrat de rivière est un mode de gestion de l'eau par bassin versant, concerté et participatif. Cinq contrats de rivière ont été signés dans le bassin de l'Escaut en Wallonie. Nous vous avons parlé des contrats de rivière Senne et Dendre dans le n°25 d'Escaut sans Frontières Info. Ci-dessous le point sur les contrats de rivière Dyle et Gette.**

#### Contrat de rivière Dyle

Le contrat de rivière Dyle a été signé le 24 avril 1998. Aujourd'hui, il achève sa deuxième phase de suivi. Il est arrivé à maturité. Les partenaires se rencontrent à une fréquence de plusieurs réunions par an. Cette fréquence de rencontre favorise les échanges qui sont nécessaires pour entretenir un climat d'écoute et de confiance entre les protagonistes du contrat de rivière. Il faut souligner que pour le mouvement associatif, ces réunions constituent parfois le seul canal d'expression et de rencontre avec les gestionnaires publics. En effet, ces derniers ont plus souvent la possibilité de se concerter 'bilatéralement' à propos de dossiers locaux relatifs aux travaux de pose de collecteurs d'eau usée ou de lutte contre les inondations.

Pour ce qui est du programme d'actions du contrat de rivière Dyle, il faut distinguer d'une part les actions communes à l'ensemble du bassin de la Dyle et d'autre part les actions plus ponctuelles.

Pour l'ensemble du bassin de la Dyle, des panneaux signalétiques seront posés tout prochainement le long de tous les cours d'eau, pour rappeler aux riverains l'existence de ceux-ci et les inciter à plus de respect.



Par ailleurs, les résultats des analyses de la qualité des cours d'eau effectuées par le contrat de rivière seront bientôt communiqués aux communes et à la population, pour leur faire prendre conscience du mauvais état de nos cours d'eau et des solutions à apporter.

Pour les actions plus ponctuelles, il faut relever les actions suivantes qui sont exemplatives: protection de sites naturels dans la vallée du Pinchart à Ottignies - Louvain-la-Neuve, concertation pour la localisation de la station d'épuration de la vallée du Train à Grez-Doiceau, mise en place d'une commission "Érosion des terres agricoles" à Genappe et réhabilitation de sentiers de promenade le long de la vallée de la Lasne à Rixensart.

## Contrat de rivière Gette

Pour le contrat de rivière de la Gette, les initiateurs sont la Province du Brabant wallon et le Contrat de rivière Dyle. Les communes concernées sont Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Ramillies, Perwez, Orp-Jauche, Hélécine, Lincet et Hannut. Le dossier préparatoire est en cours de finalisation par le Centre Culturel du Brabant Wallon. La Province du Brabant wallon qui soutient déjà activement le contrat de la Dyle va soutenir celui de la Gette. Les autres sources de financement seront la Région Wallonne et le Programme LEADER+ "Cultur'alité en Hesbaye brabançonne" dans l'Est du Brabant wallon. Pour rappel, selon la circulaire ministérielle du 20 mars 2001, les contrats de rivière Dyle et Gette devront fusionner pour le 01/01/06.

Remerciements à Jean-Marie Tricot  
Coordinateur du contrat de rivière Dyle

**Contact:** [contrat.riviere@cbbw.be](mailto:contrat.riviere@cbbw.be)

### Jean-Marie Tricot

#### Coordinateur du contrat de rivière Dyle - Portrait

Depuis 1996, Jean-Marie Tricot est le coordinateur du contrat de rivière Dyle et affluents. Une tâche difficile qui demande de multiples qualités: organisation, diplomatie, sens de l'écoute, maîtrise scientifique, mais également idéalisme et conviction. Une 'mission' qui l'a amené e.a. à contribuer à l'aménagement des 'bassins d'orage' naturels de la vallée de la Nethen, à un état des lieux du bassin versant ou à la formation de cantonniers de rivière... Avec des limites, dues notamment à la piètre qualité des eaux du bassin, ou au difficile dialogue entre certains partenaires associatifs et institutionnels. Et un défi pour l'avenir, la fusion des contrats de rivière de la Gette et de la Dyle?



## Un exemple d'action du contrat de rivière:

### l'entretien écologique des berges

Entre-autres actions phares, le contrat de rivière Dyle assure la promotion de la stabilisation ou restauration des berges contre l'érosion à l'aide de techniques alternatives.

C'est aujourd'hui le seul des sous-bassins de l'Escaut en Wallonie où ces techniques commencent à être mises en oeuvre. Dans le sud de la Wallonie, ces méthodes alternatives sont déjà largement éprouvées.

L'utilisation de gabions, de clayonnage... combinée avec des techniques végétales telles que fascines, peignes... permet le maintien ou la restauration des berges tout en leur conservant un aspect - et donc des fonctions - naturels. Ces techniques permettent en quelques années une recolonisation des berges qui peut être facilitée par l'ensemencement avec des graines d'essences locales adaptées.

Le **FASCINAGE**: est réalisé avec des fagots de fines branches de saule fraîchement coupées tenues en place par deux rangées de pieux en sapin. De la terre est ensuite déposée à l'arrière pour permettre une bonne reprise des branches. Une année seulement suffit généralement pour que des buissons de saules et un fouillis végétal s'installent, protégeant des inondations en épuisant la force de l'eau.

Les **CAISSONS VEGETALISES** sont réalisés au moyen de rondins de résineux de 8 à 12m de long pour la façade et de minimum 1m pour les rondins perpendiculaires sur une assise stable ayant une inclinaison de maximum 20%. A l'arrière de cette sorte de barrière est posé un remblais comportant éventuellement une zone de drainage, le tout étant recouvert d'un géotextile en fibre de coco qui permet de maintenir l'ensemble jusqu'au développement de la végétation. Entre les rondins perpendiculaires, on introduit des branches vivantes de saule. Cette technique permet notamment de consolider des berges beaucoup plus hautes et est plus résistante à l'érosion.



Le 22 décembre 2003, une première étape a été entreprise dans la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Les états membres signataires devaient l'avoir transposée dans leur propre législation pour cette date. Parmi les régions du Bassin de l'Escaut, la Région flamande se positionne en 'première de classe', grâce à l'adoption du "Décret sur la Politique Intégrée de l'Eau", en juillet 2003. Les autres états membres / régions (Pays-Bas, France, Région de Bruxelles Capitale et Région wallonne) ont reçu de la Commission Européenne une mise en demeure. Nous nous penchons ci-dessous sur la situation aux Pays-Bas.

### L'accord national sur la gestion de l'eau

Le 2 juillet 2003, les waterings, les provinces, les communes et le Royaume ont signé le Nationaal Bestuursakkoord Water (accord national sur la gestion de l'eau - NBW). Toutes les parties y ont souligné l'importance d'une approche commune et complète de la politique de l'eau pour le 21ème siècle.

Cet accord vise à adapter, d'ici à 2015, le réseau néerlandais de rivières, canaux, fossés et égouts, afin de pouvoir faire face au changement climatique, à la hausse du niveau de la mer, à la subsidence et à l'urbanisation.

La nouvelle politique de l'eau prévoit d'accorder plus de place à l'eau, sans pour autant oublier la qualité de l'eau. Les Pays-Bas ont en outre convenu, par cet accord, de mener parallèlement la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les mêmes autorités se fondent sur le NBW pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau. Ceci s'impose également pour répartir les responsabilités de la gestion de l'eau entre les parties. La Secrétaire d'Etat du ministère des Transports & de la Gestion des Eaux (Verkeer en Waterstaat) assurera la coordination en tant qu'"autorité des eaux".



(Source: VMM)

### La mise en œuvre de la DCE au programme du parlement néerlandais

Le débat oral sur la proposition de loi prévoyant la mise en œuvre de la directive figurait à l'ordre du jour de la Deuxième Chambre pour le 2 décembre 2003. Ce jour-là, le débat a été néanmoins ajourné parce que la Chambre voulait mieux comprendre les conséquences du respect de la DCE avant d'examiner la proposition de loi. La Secrétaire d'Etat du ministère des Transports & de la Gestion des Eaux a donc pris l'initiative de rédiger une note complémentaire. Dans ce texte, elle explique que la DCE sera mise en œuvre sur la base de la politique actuelle et elle détaille les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs actuels d'amélioration de la qualité de l'eau d'ici à 2015. La note indique aussi que les autorités régionales définissent les objectifs et mesures à l'échelon territorial. Cette note sera envoyée à la Chambre fin avril 2004.



(Source: VIWC)

Parallèlement, la mise en demeure de la Commission Européenne donne à la Secrétaire d'Etat néerlandaise l'occasion de redemander à la Deuxième Chambre d'examiner la proposition de loi en priorité.

Jusqu'à présent, la Deuxième Chambre n'a pas accédé à sa demande; elle débattrà de la proposition de loi lorsqu'elle aura reçu la note complémentaire. L'ensemble du débat parlementaire sera probablement conclu avant l'été 2004.

### Participation publique dans le bassin de l'Escaut néerlandais

Dans la partie néerlandaise du bassin de l'Escaut, la mise en œuvre de la directive a débuté en juin 2003, par la rédaction d'un rapport sur les caractéristiques du bassin versant. Les autorités régionales sont regroupées au sein d'un organe administratif de concertation. Les groupes d'intérêt peuvent, via un groupe de résonance, donner leur avis sur les décisions qui sont présentées à cet organe. Ils recourent activement à cette possibilité.

Sources : [www.nederlandleeftmetwater.nl](http://www.nederlandleeftmetwater.nl) - [www.kaderrichtlijnwater.nl](http://www.kaderrichtlijnwater.nl) - [www.minvenw.nl](http://www.minvenw.nl)

Remerciements à Loes de Jong, chef de projet pour la coordination Escaut/Scaldit dans le bassin versant

A Bruxelles, la construction - entamée depuis plus de deux ans - d'un immense bassin d'orage sous la place Flagey, fait l'objet d'une polémique depuis des années. Le jeu en valait-il la chandelle? Difficile aujourd'hui de revenir en arrière... mais il est intéressant d'en tirer quelques conclusions.

### Des bassins d'orage, pour quoi faire?

La gestion des eaux de pluie et de ruissellement en Région de Bruxelles-Capitale privilégie le développement sur tout son territoire d'un réseau de grands bassins d'orage (en particulier dans les sous-bassins de la Woluwe et du Maelbeek), le plus généralement enterrés. L'objectif 'affiché' de ces bassins d'orage? Avant tout lutter contre les inondations. Mais de quelles inondations parle-t-on? La plupart des inondations qu'a connue Bruxelles dans les 25 dernières années n'a eu qu'une ampleur très limitée et a essentiellement des causes hydrauliques: mauvais fonctionnement des réseaux dû à des problèmes de 'tuyauterie', à des travaux (notamment sur les collecteurs), à des ouvrages de répartition mal conçus...

Alors pourquoi construire ces "cathédrales souterraines"? Ces grands bassins de rétention permettent surtout de retarder l'arrivée des eaux de ruissellement dans les collecteurs principaux et à la station d'épuration (notamment la future station de Bruxelles Nord), pour éviter une surcharge hydraulique et assurer une épuration minimale de ces eaux.

### Des solutions préventives à développer

A partir des années '70, la création de bassins d'orage pour 'retenir' ces eaux s'est développée dans la plupart des grandes villes de l'Europe comme solution alternative à un 'surdimensionnement' des collecteurs, politique d'évacuation qui montrait ses limites.

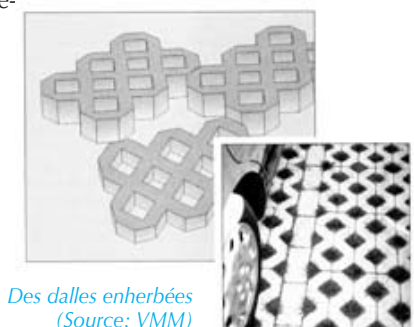
Depuis plus de 10 ans, d'autres modes de gestion des eaux pluviales ont été développés parallèlement, dans de très nombreuses agglomérations, chacun étant adapté à la situation locale.

Tout d'abord, on tend à développer des bassins de rétention à ciel ouvert multifonctionnels et bien intégrés dans l'urbanisme, pouvant être 'à sec' la plupart de l'année.

A noter que les étangs urbains peuvent également jouer un rôle non négligeable dans la rétention des eaux.

L'utilisation de toitures verdurisées, de citernes d'eau de pluie ou de systèmes de stockage des eaux pluviales sous les bâtiments (imposée par le Règlement Régional d'Urbanisme, malheureusement trop peu appliqué) peut également contribuer à retenir partiellement les eaux de pluie.

L'utilisation de divers matériaux poreux et drainants (enrobés drainants, pavés perméables, bétons poreux, dalles enherbées,...) pour les chaussées et trottoirs permet d'augmenter l'infiltration et/ou le stockage des eaux.

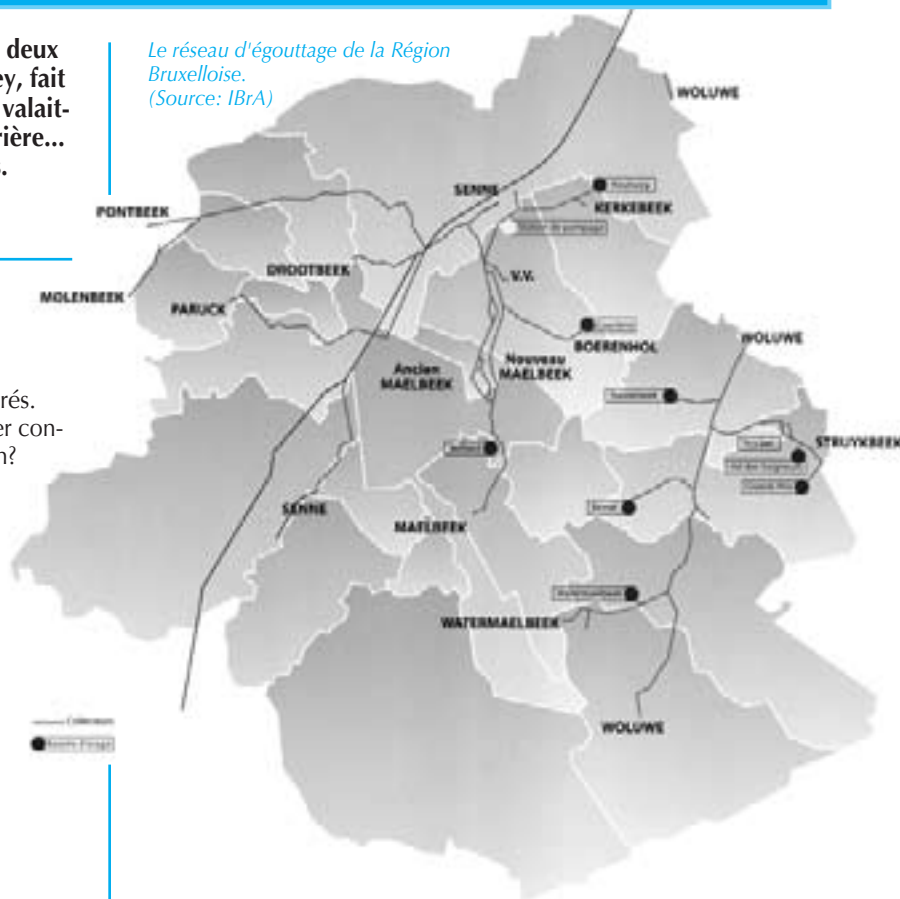


Des dalles enherbées (Source: VMM)



Travaux sur la Place Flagey (source: IEB)

Le réseau d'égouttage de la Région Bruxelloise. (Source: IBRA)



Le développement de réseaux séparatifs, tout au moins dans les parties amont des bassins (p.e. pour un vaste projet immobilier en 'périphérie' bruxelloise) permettrait une gestion plus souple des eaux pluviales pour les renvoyer in fine vers les milieux 'naturels'.

Enfin, la création d'interconnexions dans le réseau, l'amélioration du réseau et une gestion dynamique des flux d'eau pluviale permettraient d'optimiser le réseau d'assainissement et les ouvrages de gestion existants.

### Plus de concertation, une vision globale et planifiée

Lors de la construction de chaque grand ouvrage hydraulique, et notamment les bassins d'orage, une vision partielle, extrêmement technique vise à démon-

trer aux riverains et aux communes, les bienfaits 'locaux' de ces ouvrages - sans réelle discussion sur leur opportunité.

C'est faire peu de cas de l'impact environnemental et social de ces chantiers (4 ans pour Flagey minimum) qui engendrent des nuisances (bruit, charroi, vibration, modification de l'écoulement des eaux, problèmes pour les commerces, ...), voire des coûts paraissant plus importants que ceux des inondations même.

Le développement d'une vision globale (sur toute la région) à long terme (planifiée) concernant la gestion des eaux pluviales et une réelle concertation ouverte sur ce sujet permettraient de développer un vrai débat et une politique cohérente qui pourrait être acceptée par l'opinion.

Olivier Goubault

D'après une enquête réalisée par Aurélie Maertens (Hte Ecole Arthur Haulot) pour Inter-Environnement-Bruxelles

## A faire dans le bassin de l'Escaut ... avec Escaut sans Frontières, naturellement



Grâce à ses groupes de travail et à de nombreuses collaborations locales, nous vous proposons dans les semaines et mois à venir des activités variées: journées d'études et de visites, mais aussi rencontres, débats, promenades, activités d'éducation à l'environnement, le Journal de la Senne, ...

### Vive la Senne

Le 18 mai prochain, les 'Mardis de la Senne' proposeront une conférence-débat: **'Peut-on boire notre eau du robinet?'** Quelle est la qualité des eaux du robinet aujourd'hui? Quels sont les risques réels pour notre eau et notre santé? Quels seront les défis et dangers de demain pour cette ressource vitale? Un expert d'une association de consommateurs (Test-achat), d'une association environnementale (Inter-Environnement Wallonie) et des producteurs et distributeurs d'eau présenteront leurs points de vue et participeront au débat. Ce Mardi de la Senne se déroulera dans la **Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles à partir de 20h**. **Participation gratuite, inscription préalable.**

Vous retrouverez le programme complet de la campagne d'action de la Coordination Senne, de même que de multiples informations sur ce groupe de travail, sur les activités de ses partenaires, sur l'actualité du bassin, ... sur [www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be) sous la rubrique 'Coordination Senne'. Vous y trouverez aussi, dès 2004, le Journal de la Senne. La prochaine édition (n°4) est prévue fin juin.

### Cours d'Eau

Cours d'Eau est un groupe de travail d'ESF qui veut développer des projets d'Education relative à l'Environnement (ErE) sur l'eau via une collaboration d'acteurs de l'ErE et de gestionnaires de l'eau et ce dans la partie francophone du bassin de l'Escaut.

Le projet 'Gardiens de Rivière / Gardiens d'Eau' vise à sensibiliser les enfants au respect et à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, via une série d'activités sur le terrain. À partir de ce printemps en Brabant Wallon, cet automne à Bruxelles. Retrouvez nos activités sur [www.coursdeau.be](http://www.coursdeau.be)

### Activités d'été

Entre juillet et septembre, participez à la croisière d'étude sur la Dendre, au 'traditionnel' Pique-Nique de la Senne, aux 4e Rencontres Fluviales le long de la Lys, découvrez 'le Canal et la Ville' pendant l'étonnant 'Bruxelles-les-Bains' ... Retrouvez plus d'info sur ces activités sur [www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be).

**Les personnes intéressées par l'une de ces activités peuvent s'adresser à Escaut sans Frontières pour les infos et les inscriptions, tél. + 32 2 201 08 08, [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be), [www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be)**

### [www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be)

Le site d'Escaut sans Frontières vous donne moult informations sur l'association, ses groupes de travail, ses activités, publications, de nombreux liens dans les 5 Régions du bassin de l'Escaut et bien sûr, une vision globale de la problématique de l'eau dans tout le bassin.

Dès 2004 Escaut sans Frontières Info est affiché de manière digitale (format pdf) sur le site. Quelques éditions seront encore envoyées sous forme imprimée. Si vous souhaitez recevoir la version digitale, envoyez un mail à [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be). Pour le Journal de la Senne, envoyez un mail à [senne@gs-esf.be](mailto:senne@gs-esf.be).

### Escaut sans Frontières Info - abonnez-vous!

Vous recevrez 4 numéros par an au prix de 7,50 euros ( les administrations et organismes paient une cotisation de soutien de 25 euros.)

Demandez votre abonnement à Escaut sans Frontières, 2 bis, quai des Péniches, 1000 Bruxelles tél.: +32 2 201 08 08, e-mail: [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be), compte n°: **pour la Belgique:** 001-2899215-58 (Fortis), **pour la France:** 15965/00800/08103189131/15 (caisse d'Épargne de Flandre)